

MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0 | 418 277-2124

LETTRE DE CONSENTEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Projet de restauration écologique et de génie végétal

Protection des lacs de Saint-Ubalde par la restauration écologique des terrains riverains perturbés par les travaux de mise aux normes des installations septiques

1. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET DE LA PROPRIÉTÉ

Nom du ou des propriétaires	
Adresse postale	
Téléphone	
Courriel	
Adresse de la propriété visée	
Numéro de lot, si connu	

Lac concerné : ☐ Émeraude ☐ Blanc ☐ Perreault ☐ Sainte-Anne ☐ à la Perchaude ☐ Perron ☐ Carillon ☐ Autre :

2. CONSENTEMENT

Je soussigné(e), propriétaire ou copropriétaire de l'immeuble identifié ci-dessus, autorise la Municipalité de Saint-Ubalde ainsi que ses employés, représentants, consultants et partenaires techniques mandatés à :

- 1. accéder à la propriété, sur rendez-vous et à des heures raisonnables, afin d'effectuer des visites d'observation et des relevés préliminaires liés au projet;
- 2. photographier les terrains, talus, bandes riveraines et zones de ruissellement ou d'érosion, sans photographier les personnes ni l'intérieur des bâtiments;
- 3. recueillir les renseignements nécessaires à l'évaluation du site, notamment sur les sols, les pentes, la végétation, le drainage et les travaux d'installation septique réalisés;
- 4. utiliser les renseignements et photographies dans les documents techniques, rapports, plans de travail ou demandes de financement liés au projet. Toute diffusion publique devra préserver l'adresse exacte et les renseignements personnels du propriétaire, sauf consentement écrit distinct.

3. LIMITES DU CONSENTEMENT

- Le présent consentement vise uniquement l'inventaire, l'analyse, la caractérisation préliminaire et la planification.
- Il n'autorise aucun travail d'excavation, de plantation, de construction, d'abattage ou d'aménagement.
- Il n'oblige pas le propriétaire à participer à une phase ultérieure et n'engage pas la Municipalité à réaliser ou à financer des travaux sur la propriété.
- Toute intervention future devra faire l'objet d'une autorisation ou d'une entente distincte, ainsi que des permis et autorisations applicables.
- Le propriétaire peut retirer son consentement pour les visites futures en transmettant un avis écrit à la Municipalité. Le retrait n'annule pas l'utilisation des renseignements déjà recueillis dans les documents internes ou les demandes déjà déposées.

4. RENSEIGNEMENTS FACULTATIFS SUR LES TRAVAUX

Année du remplacement de l'installation septique	
Travaux ou zones perturbées	
Érosion ou ruissellement observé	☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain Précisions :
Intérêt comme site pilote	☐ Oui ☐ Non ☐ À discuter

5. DURÉE ET SIGNATURES

Le présent consentement est valide jusqu'au ____ / ____ / _____, ou jusqu'à la fin de la phase d'étude et de planification du projet, selon la première éventualité.

Je confirme avoir pris connaissance de la présente lettre, avoir eu l'occasion de poser mes questions et consentir volontairement aux activités décrites ci-dessus.

Signature du propriétaire

Signature du copropriétaire, s'il y a lieu

Nom en lettres moulées

Nom en lettres moulées

Date

Date

Signature du représentant municipal

Nom et fonction

